



## Saison Lutte Anti Vectorielle(LAV) 2017

Camille GIROUIN

Ingénieur d'études Sanitaires

Délégation territoriale des Bouches du Rhône

Service Santé Environnement

— Comment se contamine-t-on ?



*Aedes albopictus*



# Répartition d'Aedes albopictus 01/01/17



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

Présence du moustique Aedes albopictus en France métropolitaine (situation au 1e

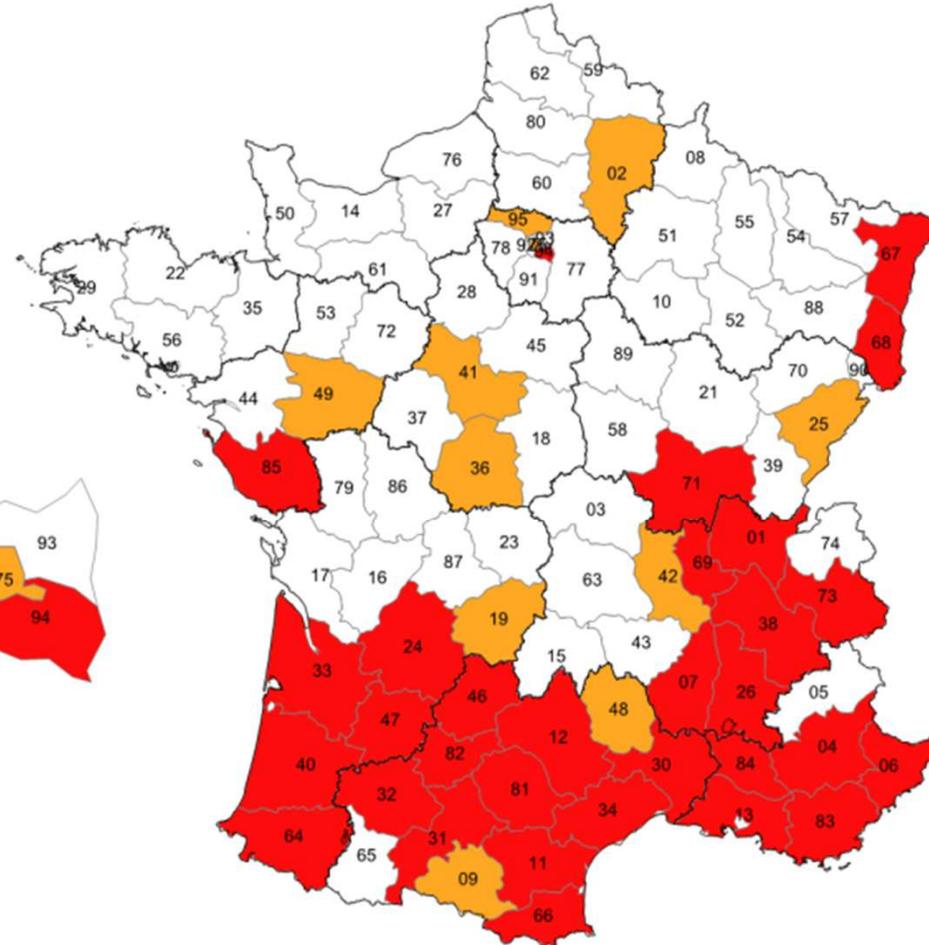
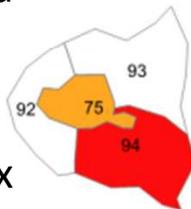
33 départements colonisés et placés au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya et de la dengue et du zika

3 nouveaux départements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

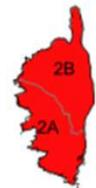
Aveyron

Haut Rhin

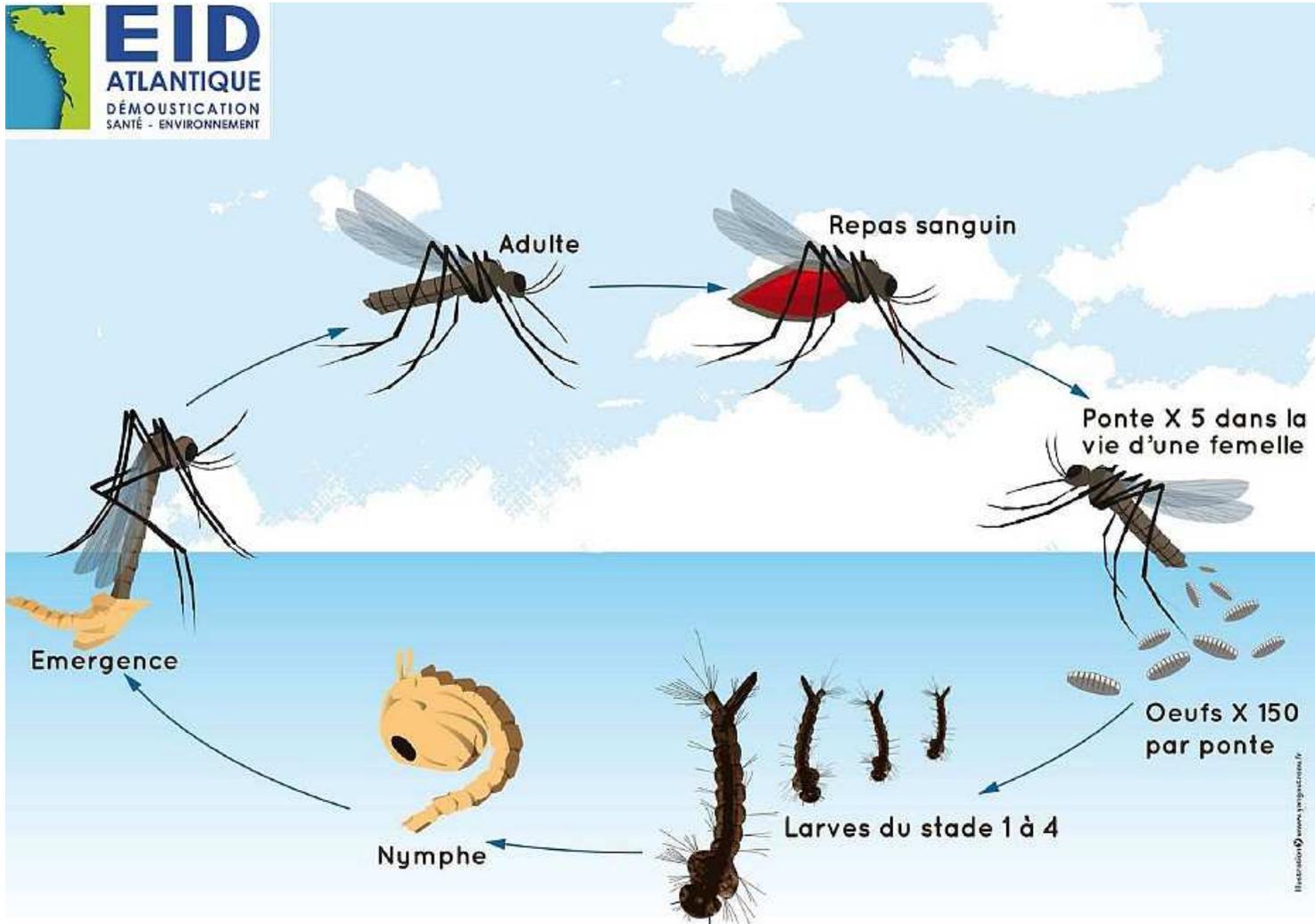
Gers



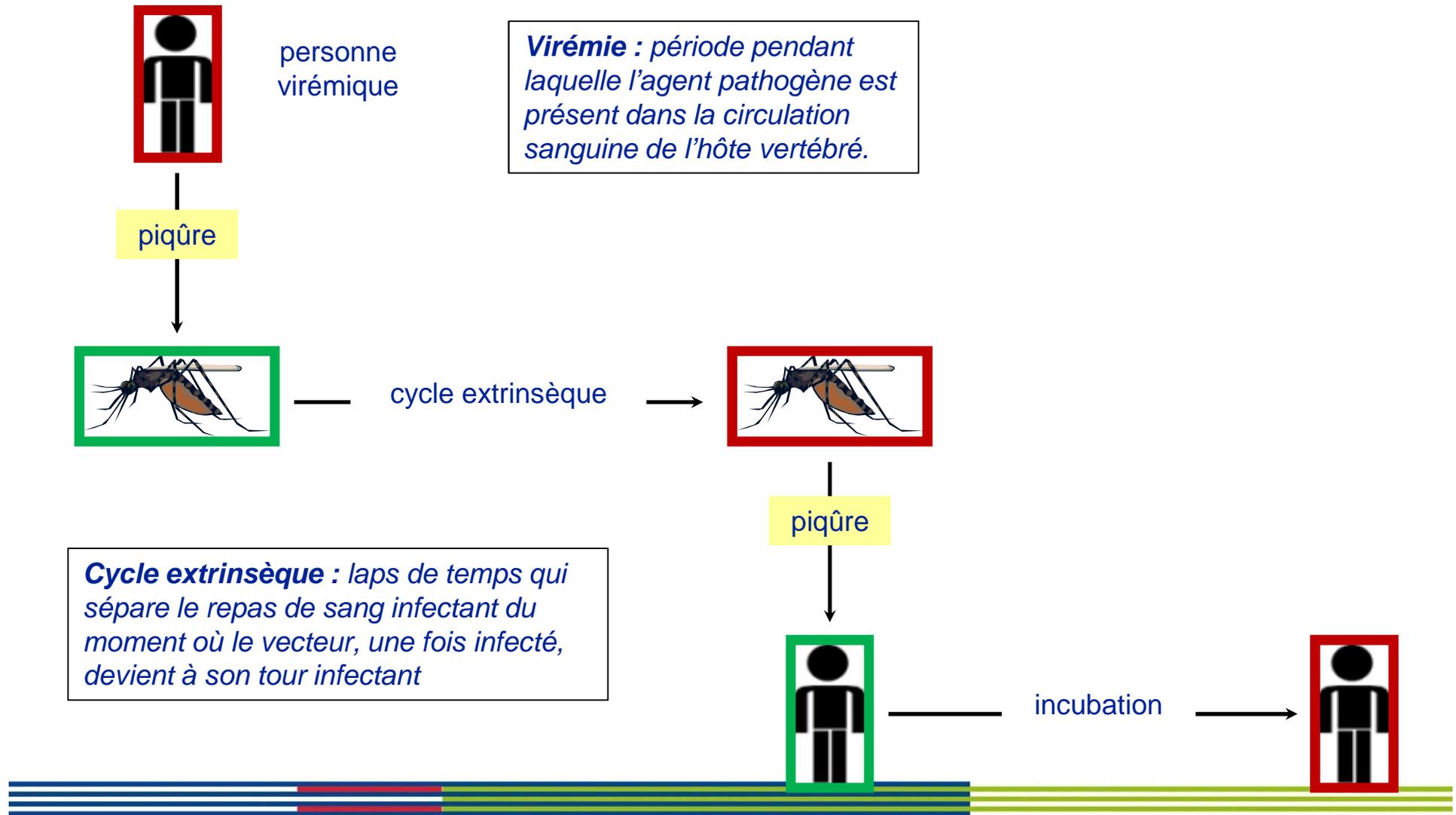
□ Pas de détection d'Aedes albopictus - Niveau 0a  
■ Interception ponctuelle d'Aedes albopictus - Niveau 0b  
■ Aedes albopictus présent et actif - Niveau 1



# Cycle du moustique

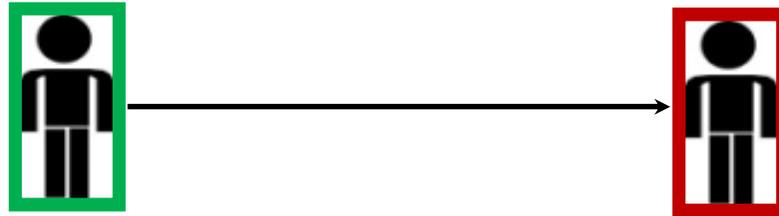


# Cycle de contamination

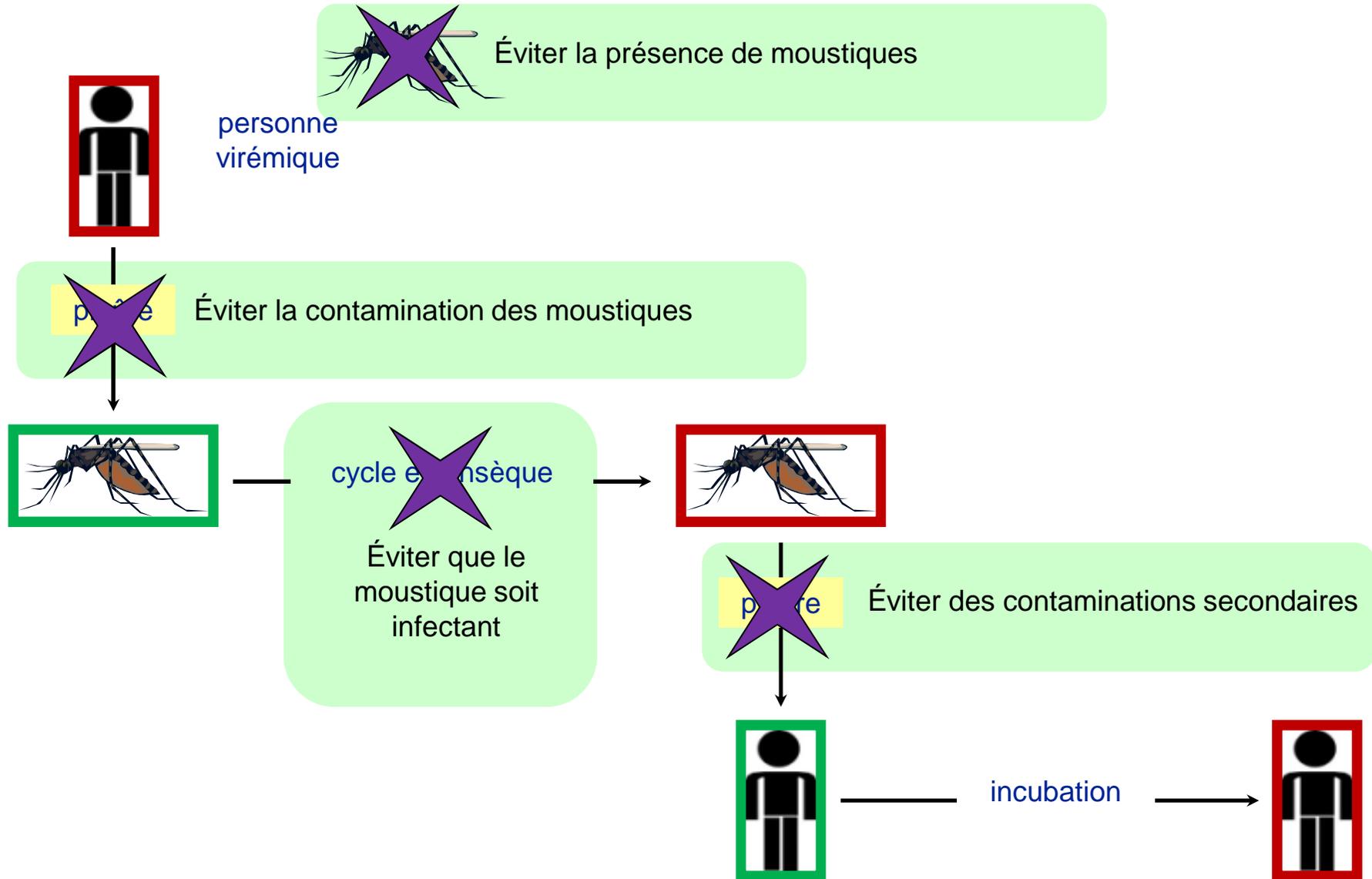


## — Autre voie de contamination

— Transmission sexuelle de Zika



# Comment agir ?



# Eviter la présence de moustiques



**1 MATÉRIELS DE JARDIN, JOUETS,...**  
Veillez à ce que tous les objets laissés dehors ne puissent devenir des gîtes potentiels. Videz-les, retournez-les ou rangez-les...

**2 DÉCHETS**  
Veillez à jeter tous les déchets pouvant retenir l'eau.

**3 SOUCUPES SOUS LES POTS DE FLEURS, SEAUX, ARROSOIRS,...**  
Videz-les souvent (au moins une fois par semaine).

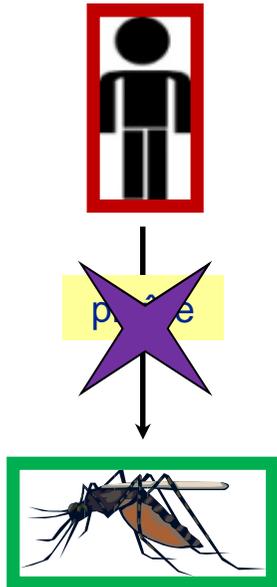
**4 PISCINES - BASSINS**  
Entretenez-les régulièrement et évacuez l'eau retenue sur les bâches.

**5 GOUTTIÈRES, RIGOLES, REGARDS D'ÉVACUATION**  
Curez pour faciliter le bon écoulement des eaux.

**6 RÉCUPÉRATEURS ET RÉSERVES D'EAU**  
Couvrez-les de façon hermétique, en apposant un voile moustiquaire fin ou un autre tissu.

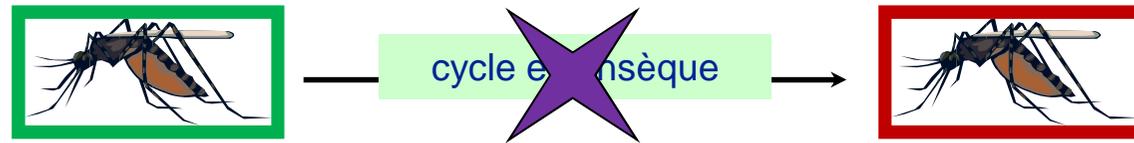
**L'ASTUCE!**  
Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos soucoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

# — Eviter la contamination des moustiques



- Porter des vêtements longs et amples et de les imprégner d'insecticides pour tissus
- Appliquer des produits répulsifs anti-moustiques sur la peau
- Dormir sous des moustiquaires imprégnées d'insecticides pour tissus
- Utiliser des diffuseurs électriques (à l'intérieur des habitations)
- Utiliser des serpentins insecticides (à l'extérieur des habitations)
- Brancher la climatisation ou le ventilateur

# — Eviter que le moustique soit infectant

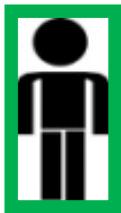


— Enquête entomologique

=> désinsectisation



## — Eviter les contaminations secondaires



— En évitant de se faire piquer en utilisant les moyens de protections individuels vu précédemment

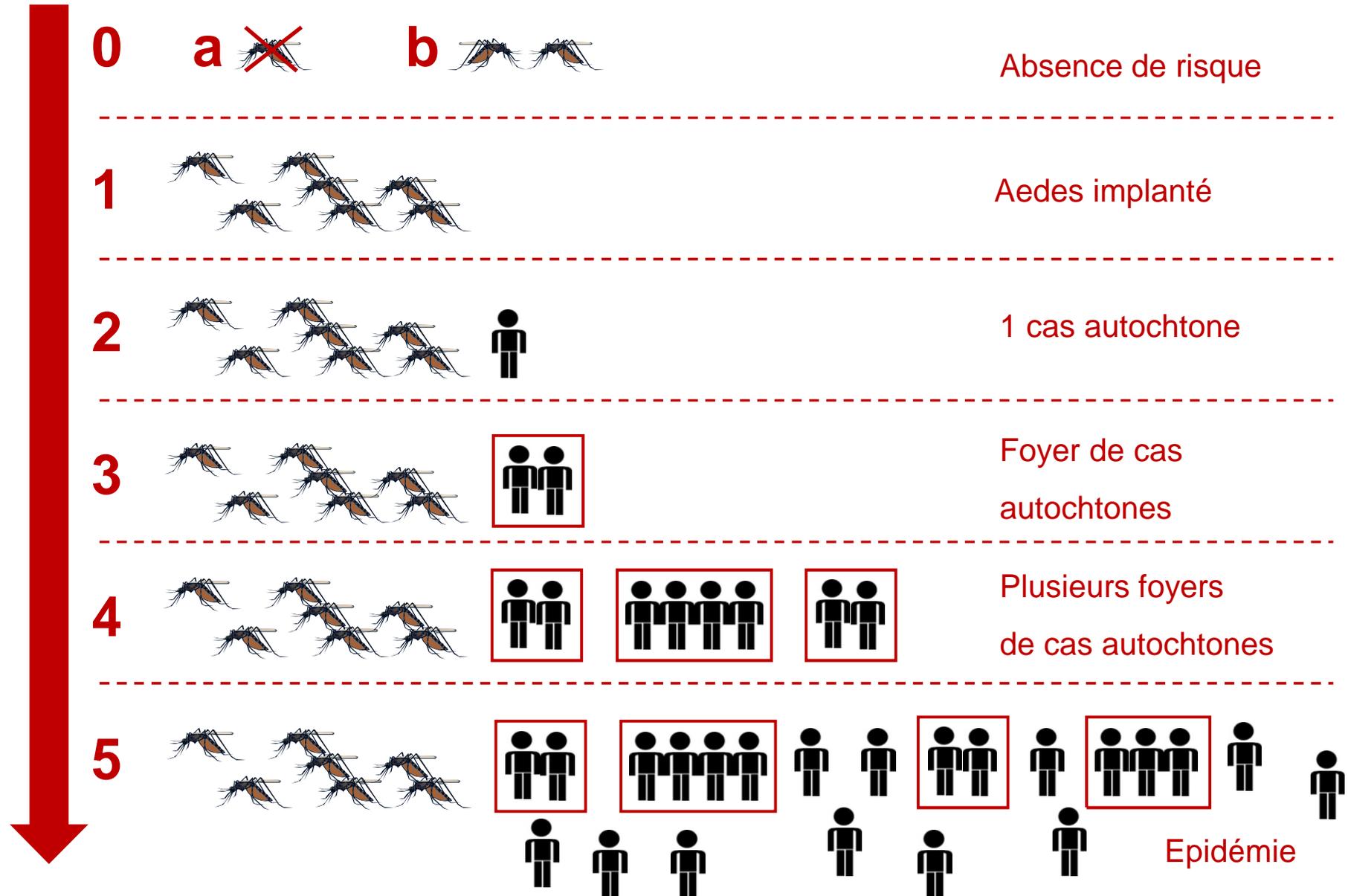
— En diminuant le nombre de moustiques par suppression des gîtes larvaires



## — le plan antidissémination

- Le plan définit les modalités :
- - de la poursuite de la surveillance épidémiologique et entomologique liées au moustique «tigre»,
- - du renforcement de la lutte contre ce vecteur,
- - de la veille sanitaire et des investigations épidémiologiques autour des cas avérés et suspects,
- - de l'information des maires, du grand public, des professionnels de santé.

# Niveaux de risque



## — Rôle des principaux acteurs

### — ARS :

- coordination et animation des acteurs du plan
- réception des signalements de cas suspects
- accompagnement des communes dans l'information des populations sur les enjeux sanitaires de la LAV

### — CIRE :

- coordination de la surveillance épidémiologique
- gestion des résultats biologiques
- rédaction d'un bilan hebdomadaire

— Conseil Départemental via son opérateur l'EID :

- suivi entomologique
- réalisation d'opération de LAV
- information des maires lors de ces opérations

## — Rôle des communes

- Suppression des gîtes larvaires dans les lieux publics
- Faciliter l'accès de l'EID sur les lieux publiques et privés
- Participer à la diffusion des bons messages à la population



# — Suppression des gîtes larvaires dans les lieux publics

- Par des moyens mécaniques
- Par l'utilisation de larvicides autorisés
- En garantissant le respect des mesures de polices générale et spéciale en matière de salubrité publique
- Par la mise en conformité et l'entretien des lieux, installations et ouvrages publics et veiller lorsque nécessaire à leur désinsectisation ;
- En faisant prendre des mesures de prévention lors de la conception des bâtiments, des installations et des ouvrages publics et privés dans le cadre de l'attribution du droit à construire.

## — Faciliter l'accès de l'EID sur les lieux publics et privés

— Quand ?

**Lors des prospections entomologiques** autour d'un cas importé ou autochtone a été déclaré ou est suspecté

- Rayon de 150m autour du cas
- Lieux publics fréquentés
- Lieux privés de résidence
- Etc..

**Lors des opérations de traitement :** en cas de refus d'accès à un lieu privé, le concours de la force publique pourra être nécessaire pour faire appliquer l'arrêté préfectoral prévoyant l'accès et le traitement adulticide sur la propriété concernée.

# — Participer à la diffusion des bons messages à la population

## — Privilégier la diffusion des mesures individuelles à mettre en œuvre pendant la saison de LAV

- Check-list EID
- Mesures individuelles de protection contre les piqûres
- Site internet de l'ARS

## — Faciliter l'acceptation et la compréhension d'un traitement (démoustication) lorsqu'un cas importé ou autochtone a été déclaré :

- EID effectue un affichage, un boitage de flyers et du porte à porte dans le rayon de 150m autour du cas, pour prévenir la population et diffuser les informations nécessaires ;
- La DD-ARS (service SE) prend contact avec la mairie pour informer date et heure traitement + répondre à vos questions et vous donner des éléments de communication si nécessaire.



# CHECK-LIST

Pour « être sec avec les moustiques »  
videz, curez, couvrez, rangez, jetez...



Dans mon jardin, je veille à :

## VIDER !

(2 fois par semaine, tous les réceptacles qui ne peuvent être rangés)

- Coupelles sous les pots de fleurs et de plantes vertes.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond, de type « Riviera ».
- Gamelles plastiques ou inox pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bouturages.
- Plis de bâches (couvrant les mobiliers de jardin les piscines).
- Eléments de décoration pouvant retenir l'eau (nains de jardin, cigales...).
- Pluviomètres plastiques.

## RANGER !

(à l'abri de la pluie et/ou des irrigations)

- Brouettes.
- Seaux de jardinage, de chantier ou de vendanges.
- Pneumatiques.
- Jouets pour enfants laissés en extérieur.
- Cendriers laissés sur une table.
- Poubelles.
- Arrosoirs.
- Casseroles, caisses, pots divers.



# CHECK-LIST

Pour « être sec avec les moustiques »  
videz, curez, couvrez, rangez, jetez...



## COUVRIR !

(de façon complètement hermétique, en apposant un voile moustiquaire, par exemple)

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Réceptacles pluviaux en plastique via les chenaux de la maison.

## CURER !

(pour faciliter les écoulements des eaux)

- Siphons d'éviers, de laves-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.

## JETER !

(moins de réceptacles = moins de lieux de ponte pour les moustiques)

- Boîtes de conserve métalliques.
- Déchets de chantier.

## ENTREtenir !

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un lit à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevage.
- Regards et bômes d'arrosage.

## Autres gîtes larvaires ?

Précisez :



[www.albopictusLR.org](http://www.albopictusLR.org)



[www.albopictusLR.org](http://www.albopictusLR.org)



## Mesures de protection individuelles contre les moustiques

Pour éviter les piqures de moustiques, il est conseillé de :

- Porter des **vêtements longs et amples et de les imprégner d'insecticides pour tissus**
- Appliquer des **produits répulsifs anti-moustiques sur la peau**
- Dormir sous des **moustiquaires imprégnées d'insecticides pour tissus**
- Protéger les **nouveau-nés avec des moustiquaires pour berceaux**
- Utiliser des **diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations**
- Utiliser des **serpentins insecticides uniquement à l'extérieur des habitations**
- Brancher la **climatisation ou le ventilateur**

# Sollicitations envisagées en cas de passage à un niveau 3 ou supérieur

Tableau 5 – acteurs qui pourraient être sollicités ou mobilisés et missions qui pourraient leur être attribuées.

	Moyens humains pour les enquêtes entomologiques/lutte mécanique	Moyens humains pour les traitements		Moyens humains pour la mobilisation communautaire	matériel de traitement	Equipements de protection individuelle	maintenance des appareils de traitement
		larvicides	adulticides				
Communes, intercommunalités, SCHS	+++	++ (+++ pour le domaine public)	++ (si expérience)	+++	+	+	
Autres opérateurs de lutte contre les moustiques	+++	+++	+++	+	+++	+++	+
secteur privé (3D)		++	+ (si expérience)				
Associations	++			+++			
EPST (Irstea, Inra...)	++				+	+	+
emplois aidés	++			+++			
service civique	++			+++			
sécurité civile	++			+++			

Guide relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole – MAJ 2015